

**Bulletin # 10 – 2021 : Message de la SAAQ et de l'AQTr – Examens théoriques  
des formateurs et autorisation temporaire pour l'enseignement des PESR  
(classes 5 et 6)**

Ce bulletin vise à informer les écoles de conduite que, conformément aux mesures préventives mises en place par la Direction de la santé publique, l'AQTr doit temporairement suspendre les séances d'examens théoriques des formateurs des classes 5 et 6.

En effet, à l'heure actuelle, les activités organisées dans un endroit public sont interdites en zones orange et rouge et seules les activités de formation dans le cadre d'un programme de niveau universitaire ou collégial sont permises.

La direction de l'AQTr suit l'évolution de la situation de très près et tiendra l'industrie informée de la reprise des séances de surveillance d'examens théoriques.

En conséquence, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a décidé de prolonger, jusqu'à avis contraire, l'autorisation temporaire permettant aux candidats formateurs d'enseigner les PESR des classes 5 et 6 avant d'avoir réussi l'examen théorique et l'évaluation finale pour être reconnus à titre de moniteur ou d'instructeur.

Aussi, la durée maximale de cette autorisation passe de 120 jours à une durée indéterminée. Ainsi, à la réception du cahier des activités, l'AQTr émettra une autorisation temporaire au candidat formateur lui permettant d'enseigner, et ce, pour une durée indéterminée. Les autorisations temporaires déjà émises aux candidats formateurs sont prolongées pour une durée indéterminée, et ce, jusqu'à avis contraire.

À noter que les conditions pour bénéficier de cette autorisation temporaire demeurent les mêmes.

Le présent bulletin s'inscrit en complément au [Bulletin # 49 – 2020](#), publié le 30 novembre 2020 concernant ce même sujet.

**News Bulletin # 10 – 2021: Message from the SAAQ and the AQTr – Training Officers' Knowledge Tests and Temporary Authorization to Teach the RSEP (Classes 5 and 6)**

This news bulletin is to inform driving schools that, in accordance with the preventive measures put in place by the Direction de la santé publique, the AQTr must temporarily suspend the knowledge test sessions for Class 5 and Class 6 training officers.

Indeed, currently, activities organized in a public place are prohibited in orange and red zones and only training activities within the framework of a university or college program are permitted.

The AQTr management is monitoring the situation very closely and will keep the industry informed of the resumption of knowledge tests monitoring sessions.

As a result, the Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) has decided to extend, **until further notice**, the temporary authorization that allows candidate in-class and in-car instructors to teach the RSEPs for Classes 5 and 6 before having successfully passed the knowledge test and final evaluation to be recognized as an in-car or in-class instructor.

Also, the maximum duration of this authorization is being extended from 120 days to an indefinite period. Therefore, upon receipt of the activity book, the AQTr will issue a temporary authorization to the instructor candidate to teach **for an indefinite period of time**. Temporary authorizations already issued to teacher candidates are extended indefinitely until further notice.

Please note that the conditions to benefit from this temporary authorization remain the same.

This news bulletin complements [News Bulletin # 49 - 2020](#), published on November 30, 2020 on the same subject.